

## Fibres synthétiques ou artificielles discontinues

**Note.**

1.- Au sens des n°s 55.01 et 55.02, on entend par *câbles de filaments synthétiques ou artificiels*, les câbles constitués par un ensemble de filaments parallèles, de longueur uniforme et égale à celle des câbles et satisfaisant aux conditions suivantes :

- a) longueur du câble excédant 2 m;
- b) torsion du câble inférieure à 5 tours par mètre;
- c) titre unitaire des filaments inférieur à 67 décitex ;
- d) câbles de filaments synthétiques seulement : les câbles doivent avoir été étirés et, de ce fait, ne pas pouvoir être allongés de plus de 100 % de leur longueur;
- e) titre total du câble excédant 20.000 décitex .

Les câbles d'une longueur n'excédant pas 2 m relèvent des n°s 55.03 ou 55.04.

N° de position	Code du S.H.	
<b>55.01</b>		<b>Câbles de filaments synthétiques.</b>
		- De nylon ou d'autres polyamides :
	5501.11	-- D'aramides
	5501.19	-- Autres
	5501.20	- De polyesters
	5501.30	- Acryliques ou modacryliques
	5501.40	- De polypropylène
	5501.90	- Autres
<b>55.02</b>		<b>Câbles de filaments artificiels.</b>
	5502.10	- D'acétate de cellulose
	5502.90	- Autres
<b>55.03</b>		<b>Fibres synthétiques discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature.</b>
		- De nylon ou d'autres polyamides :
	5503.11	-- D'aramides
	5503.19	-- Autres
	5503.20	- De polyesters
	5503.30	- Acryliques ou modacryliques
	5503.40	- De polypropylène
	5503.90	- Autres
<b>55.04</b>		<b>Fibres artificielles discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature.</b>
	5504.10	- De rayonne viscosse
	5504.90	- Autres

N° de position	Code du S.H.	
<b>55.05</b>		<b>Déchets de fibres synthétiques ou artificielles (y compris les blousses, les déchets de fils et les effilochés).</b>
	5505.10	- De fibres synthétiques
	5505.20	- De fibres artificielles
<b>55.06</b>		<b>Fibres synthétiques discontinues, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature.</b>
	5506.10	- De nylon ou d'autres polyamides
	5506.20	- De polyesters
	5506.30	- Acryliques ou modacryliques
	5506.40	- De polypropylène
	5506.90	- Autres
<b>55.07</b>	5507.00	<b>Fibres artificielles discontinues, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature.</b>
<b>55.08</b>		<b>Fils à coudre de fibres synthétiques ou artificielles discontinues, même conditionnés pour la vente au détail.</b>
	5508.10	- De fibres synthétiques discontinues
	5508.20	- De fibres artificielles discontinues
<b>55.09</b>		<b>Fils de fibres synthétiques discontinues (autres que les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail.</b>
		- Contenant au moins 85 % en poids de fibres discontinues de nylon ou d'autres polyamides :
	5509.11	-- Simples
	5509.12	-- Retors ou câblés
		- Contenant au moins 85 % en poids de fibres discontinues de polyester :
	5509.21	-- Simples
	5509.22	-- Retors ou câblés
		- Contenant au moins 85 % en poids de fibres discontinues acryliques ou modacryliques :
	5509.31	-- Simples
	5509.32	-- Retors ou câblés
		- Autres fils, contenant au moins 85 % en poids de fibres synthétiques discontinues :
	5509.41	-- Simples
	5509.42	-- Retors ou câblés
		- Autres fils, de fibres discontinues de polyester :
	5509.51	-- Mélangées principalement ou uniquement avec des fibres artificielles discontinues
	5509.52	-- Mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins

N° de position	Code du S.H.	
	5509.53	-- Mélangées principalement ou uniquement avec du coton
	5509.59	-- Autres
		- Autres fils, de fibres discontinues acryliques ou modacryliques :
	5509.61	-- Mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins
	5509.62	-- Mélangées principalement ou uniquement avec du coton
	5509.69	-- Autres
		- Autres fils :
	5509.91	-- Mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins
	5509.92	-- Mélangés principalement ou uniquement avec du coton
	5509.99	-- Autres
<b>55.10</b>		<b>Fils de fibres artificielles discontinues (autres que les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail.</b>
		- Contenant au moins 85 % en poids de fibres artificielles discontinues :
	5510.11	-- Simples
	5510.12	-- Retors ou câblés
	5510.20	- Autres fils, mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins
	5510.30	- Autres fils, mélangés principalement ou uniquement avec du coton
	5510.90	- Autres fils
<b>55.11</b>		<b>Fils de fibres synthétiques ou artificielles discontinues (autres que les fils à coudre), conditionnés pour la vente au détail.</b>
	5511.10	- De fibres synthétiques discontinues, contenant au moins 85 % en poids de ces fibres
	5511.20	- De fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres
	5511.30	- De fibres artificielles discontinues
<b>55.12</b>		<b>Tissus de fibres synthétiques discontinues contenant au moins 85 % en poids de fibres synthétiques discontinues.</b>
		- Contenant au moins 85 % en poids de fibres discontinues de polyester :
	5512.11	-- Ecrus ou blanchis
	5512.19	-- Autres
		- Contenant au moins 85 % en poids de fibres discontinues acryliques ou modacryliques :
	5512.21	-- Ecrus ou blanchis
	5512.29	-- Autres
		- Autres :
	5512.91	-- Ecrus ou blanchis
	5512.99	-- Autres

N° de position	Code du S.H.	
<b>55.13</b>		<b>Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids n'excédant pas 170 g/m<sup>2</sup>.</b>
		- Ecrus ou blanchis :
	5513.11	-- En fibres discontinues de polyester, à armure toile
	5513.12	-- En fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4
	5513.13	-- Autres tissus de fibres discontinues de polyester
	5513.19	-- Autres tissus
		- Teints :
	5513.21	-- En fibres discontinues de polyester, à armure toile
	5513.23	-- Autres tissus de fibres discontinues de polyester
	5513.29	-- Autres tissus
		- En fils de diverses couleurs :
	5513.31	-- En fibres discontinues de polyester, à armure toile
	5513.39	-- Autres tissus
		- Imprimés :
	5513.41	-- En fibres discontinues de polyester, à armure toile
	5513.49	-- Autres tissus
<b>55.14</b>		<b>Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids excédant 170 g/m<sup>2</sup>.</b>
		- Ecrus ou blanchis :
	5514.11	-- En fibres discontinues de polyester, à armure toile
	5514.12	-- En fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4
	5514.19	-- Autres tissus
		- Teints :
	5514.21	-- En fibres discontinues de polyester, à armure toile
	5514.22	-- En fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4
	5514.23	-- Autres tissus de fibres discontinues de polyester
	5514.29	-- Autres tissus
	5514.30	- En fils de diverses couleurs
		- Imprimés :
	5514.41	-- En fibres discontinues de polyester, à armure toile
	5514.42	-- En fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4
	5514.43	-- Autres tissus de fibres discontinues de polyester
	5514.49	-- Autres tissus

N° de position	Code du S.H.	
<b>55.15</b>		<b>Autres tissus de fibres synthétiques discontinues.</b>
		- De fibres discontinues de polyester :
	5515.11	-- Mélangées principalement ou uniquement avec des fibres discontinues de rayonne viscosa
	5515.12	-- Mélangées principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels
	5515.13	-- Mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins
	5515.19	-- Autres
		- De fibres discontinues acryliques ou modacryliques :
	5515.21	-- Mélangées principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels
	5515.22	-- Mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins
	5515.29	-- Autres
		- Autres tissus :
	5515.91	-- Mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels
	5515.99	-- Autres
<b>55.16</b>		<b>Tissus de fibres artificielles discontinues.</b>
		- Contenant au moins 85 % en poids de fibres artificielles discontinues :
	5516.11	-- Ecrus ou blanchis
	5516.12	-- Teints
	5516.13	-- En fils de diverses couleurs
	5516.14	-- Imprimés
		- Contenant moins de 85 % en poids de fibres artificielles discontinues, mélangées principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels :
	5516.21	-- Ecrus ou blanchis
	5516.22	-- Teints
	5516.23	-- En fils de diverses couleurs
	5516.24	-- Imprimés
		- Contenant moins de 85 % en poids de fibres artificielles discontinues, mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins :
	5516.31	-- Ecrus ou blanchis
	5516.32	-- Teints
	5516.33	-- En fils de diverses couleurs
	5516.34	-- Imprimés

N° de position	Code du S.H.	
		- Contenant moins de 85 % en poids de fibres artificielles discontinues, mélangées principalement ou uniquement avec du coton :
	5516.41	-- Ecrus ou blanchis
	5516.42	-- Teints
	5516.43	-- En fils de diverses couleurs
	5516.44	-- Imprimés
		- Autres :
	5516.91	-- Ecrus ou blanchis
	5516.92	-- Teints
	5516.93	-- En fils de diverses couleurs
	5516.94	-- Imprimés

---